

Société

# Un nouvel engagement social via les communs

**Les communs ne s'inscrivent pas seulement dans une perspective de relocalisation de l'économie : ils peuvent aussi être une réaction au creusement des inégalités sociales.**

Avec le soutien de la



On ne compte plus les défiances à l'égard du système néolibéral. Qu'elles s'expriment par des manifestations, des pétitions ou par des actions plus concrètes, ces critiques démontrent que l'organisation actuelle de la société, centrée sur la rentabilité, le profit et la compétitivité ne satisfait plus. En réaction, des projets alternatifs se développent, centrés sur d'autres objectifs : le développement autonome, la décision collective, le recentrage local. Ces différents projets, qui semblent au premier abord s'inscrire dans une logique de réencastrement de l'économie, produisent aussi des bienfaits sociaux. Ce résultat n'est pas anodin. La protection sociale subit également de nombreuses tensions dans nos sociétés actuelles. La compétitivité, la rentabilité, l'individualisation accrue, etc. contribuent à baisser les standards de mutualisation des risques et d'aides aux plus précaires.

Différents programmes de lutte contre la pauvreté ont été lancés, durant les années nonante, aussi bien au Nord qu'au Sud de la planète. Ces différents programmes, néanmoins, s'articulaient plus autour de la volonté d'amener les citoyens à se prendre en charge et à se lancer sur le marché du travail. La sécurité sociale restait, elle, considérée comme pénalisante pour le développement. Cette absence de protection sociale dans le Sud et son démantèlement dans le Nord renforcent l'assise des prises en charges privées. Cette situation est loin d'être positive. Les plus précaires, les plus fragiles, ceux dont la prise en charge est « porteuse de risques » pour ces assurances privées deviennent le plus souvent des laissés-pour-compte.

**Face à cette fragmentation des droits, le projet des communs représente une alternative à faire émerger sur un même niveau que les sphères publiques et privées.** Prenant de plus en plus leur essor, les communs permettent de réinventer à la fois la démocratie et les liens sociaux en se dégageant des pressions publiques et privées. L'objectif de cette analyse est de tenter d'en dresser un portrait précisément suivant cet enjeu social.

## **Le commun : un mode d'organisation**

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un commun ? Il ne s'agit pas seulement d'une ressource considérée comme appartenant à la fois à tout le monde et à personne. Trop souvent, un amalgame se fait entre biens communs et communs. **Le commun est avant tout une institution, un fait social dans lequel des individus décident de s'organiser en vue de définir ensemble la manière dont ils régleront l'usage d'une chose, matérielle ou immatérielle.** À charge pour ce groupe de veiller à ce que des principes éthiques soient respectés et à ce que tout ou partie de la chose dont l'usage va être réglé soit inappropriable. Dans le cadre d'un commun, tous les usagers ont donc un mot à dire sur les règles et les façons dont l'appropriation de la ressource se réalisera.

Le discours sur les communs porte souvent sur l'institution que les communs créent. La participation, la transparence, les nouveaux rapports avec les autorités publiques, etc. concentrent les échanges. Or, **les communs représentent également une démarche sociale**. Dans le cadre de l'importance de la protection sociale, les principes des communs peuvent se décliner autour de plusieurs engagements : ceux de la sécurité sociale, de l'assistance sociale, du droit du travail, ainsi que de l'accès aux droits environnementaux. Comment ces fondements se retrouvent-ils au cœur des projets en communs ?

Différents champs d'actions sont possibles via les communs autour des dynamiques de réciprocité et de solidarité, de redistribution et d'action collective autonome. Ces actions peuvent se réaliser au niveau micro et au niveau macro.

Au niveau micro, nombre de ces engagements parviennent à être appliqués. À l'intérieur de groupes bénévoles, locaux, fonctionnant sur le principe du partage et d'une organisation commune, la solidarité parvient à se réaliser. Les mouvements et initiatives locaux reposant sur l'échange et le partage répondent, par exemple, à cette logique. Les Services d'Échanges Locaux (SEL) s'inscrivent dans l'idée de **l'économie du don où les potentialités de chaque individu peuvent devenir des ressources à partager dans une optique égalitaire**.

L'enjeu est de parvenir à sortir de ces projets locaux pour bouleverser la société duale organisée entre le marché et l'État. Face à la montée des inégalités, de l'individualisme et à la logique de compétition qui traverse l'ensemble de la société, **le contre-modèle des communs s'impose comme une alternative démocratique et sociale**. Deux exemples peuvent être pris dans le secteur entrepreneurial et immobilier.

## Dans l'entreprise

Dans le monde de l'entreprise, l'action en commun restaure le pouvoir des travailleurs. **La citoyenneté sociale et économique des travailleurs à l'intérieur de leurs structures professionnelles** est une piste à soutenir et développer. Une entreprise peut se construire avec des finalités comme celles de l'emploi décent, de l'écoresponsabilité, etc.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, l'action peut se porter sur le droit du travail et la façon dont le travailleur devient acteur de son entreprise. Plusieurs questions se posent : quel sens donner au travail salarié ? À la finalité de l'entreprise ? Quel modèle social et économique ? L'objectif premier restant celui de faire fructifier de l'argent, comment changer ? Pour répondre à ces enjeux, la participation directe des travailleurs aux processus de décision peut être organisée. Cette participation doit toucher tous les travailleurs et non pas seulement les dirigeants. **L'ensemble des employés sont capables de participer**

**au gouvernement de leur entreprise.** Il s'agit dès lors de procéder à des choix concernant la relation de l'entreprise à son environnement et à la société qui l'entoure, afin de développer une économie sur la coresponsabilité décisionnaire.

En général, ces structures participatives se développent dans le milieu de l'économie sociale et solidaire. La structure-même de l'entreprise importe beaucoup. Une coopérative aura plus de chances d'atteindre ces objectifs de participation qu'une société fondée sur une autre logique de financement et de fonctionnement. Il s'agit, en effet, d'aller plus loin que des mécanismes comme celui de l'actionnariat salarié. **Dans la dynamique d'un commun, les travailleurs contribuent directement aux choix opérés par l'entreprise.** Dans ce cadre, trois finalités font l'objet de toutes les attentions : le fait que les décisions stratégiques et politiques sont adoptées par les travailleurs, la poursuite de l'intérêt pour le plus grand nombre des travailleurs et la responsabilité sociétale de l'entreprise engagée via une charte éthique.

Le respect de l'ensemble de ces principes favorise une autre approche du travail, tel qu'il est pensé et réalisé. La valeur travail en ressort valorisée, chaque travailleur étant perçu comme un élément contribuant au devenir de l'entreprise, de l'amont jusqu'à l'aval. Une ouverture sociale est réalisée.

## Un immeuble en *commun*

Dans le monde de l'immobilier, des exemples comme les **Community Land Trust** (CLT) permettent d'assurer **un accès au logement aux catégories les moins aisées de la population.** Le principe d'un CLT est de **vendre le bien immobilier en dissociant le sol et les murs.** Les acheteurs sont propriétaires du bien qu'ils occupent, mais pas du sol sur lequel le bien se trouve. Ce principe a pour conséquence de faire diminuer le prix d'achat, la différence de prix entre deux biens immobiliers identiques provenant essentiellement du lieu où ils se trouvent. La structure propriétaire du sol rassemble les différents habitants de l'immeuble concerné et fonctionne suivant le principe d'un commun. Le sol restant inappropriable, la transmission du commun est assurée pour les propriétaires suivants.

Au-delà de cet intérêt financier, **le CLT apporte plusieurs bienfaits sociaux.** Dans le cas d'une ville, l'intérêt pour la municipalité est important. Celle-ci se voit déchargée de toute une série d'obligations de gestion de patrimoine. L'implication des propriétaires accroît leur participation au développement de l'immeuble voire du quartier. Dans des zones sensibles, le CLT peut représenter pour un plus grand nombre d'habitants une nouvelle forme de sécurité. La participation accrue renforce l'inclusion des habitants dans la zone habitée et entraîne une gestion apaisée des quartiers. **Via le commun, des mécanismes de solidarité, d'aide, de résolutions des conflits se développent** et s'adaptent aux différentes circonstances. Ces réalisations ne peuvent bien sûr pas se réaliser sans

intelligence stratégique, les contextes locaux divergeant parfois fortement entre deux zones proches. Sans aucun doute, l'apport des communs immobiliers en tant que facteur de paix sociale pourrait être plus étudié et approfondi.

Ces différents engagements sociaux portés par les communs ne doivent toutefois pas exclure ceux qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas s'engager dans ces processus. **Il ne s'agit pas, via la réflexion sur les communs, de penser à une transformation radicale de la société qui ne serait plus organisée que suivant ce principe.** Comme toute création humaine, les communs contiennent aussi des aspects négatifs à gommer, réguler ou encadrer. Comme le tout au marché ou le tout à l'État, le tout au commun représente une impasse. L'État et le marché, certes régulés, doivent donc continuer à remplir et assurer des fonctions importantes. De plus, il n'est pas possible de mettre en place des communs sans communauté. Un commun ne peut être imposé par l'État. Il doit partir d'une base sociale, enracinée et prête à s'engager. Les règles définies par cette communauté instituante se doivent aussi de respecter des principes éthiques et solidaires afin de remplir les conditions propres à un commun.

## Repenser le rôle de l'État

Il est également certain, à ce stade, que les dynamiques propres aux communs existants se réaliseront suivant leur contexte, qui en toute logique diffère fortement d'une entité à une autre. Des communs mettant en œuvre des pratiques dans le domaine de la justice sociale ne se retrouveront pas partout. Dès lors, des mécanismes de solidarités publics doivent se mettre en place afin de pallier ces défauts. C'est là qu'une réflexion sur le rôle de l'État doit s'engager. Le renversement proposé par les communs est pourtant important : il fait sortir de la logique d'un État pastoral pour lui privilégier l'auto-organisation de la solidarité sociale<sup>1</sup>. **L'État devient alors un partenaire.** Dans les cas étudiés ici, le CLT a été possible grâce à un travail et une confiance obtenue avec le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. **Il ne s'agit guère d'encourager un désengagement de l'État.** Cette évolution représenterait une catastrophe. Les services publics ont toujours leur rôle à jouer. Il faudrait plutôt redéfinir les droits fondamentaux vis-à-vis desquels une injonction existe par rapport à l'État et à son obligation à assurer son existence. La grande thèse est plutôt **que l'État devienne un facilitateur de communs** via notamment les ressources juridiques que les *commoneurs* utiliseront.

**Les communs reconstruisent des relations sociales, politiques et économiques.** La dimension collective, que l'on retrouve au cœur du projet des communs, implique la solidarité de tous envers tous. Pour parvenir à enclencher une transformation de la société, les communs devront dès lors sortir des petites

---

<sup>1</sup>Pierre Dardot, Christian Laval, *Commun : Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014, p. 510.

communautés dans lesquelles nombre d'entre eux sont enchâssés. Il s'agit d'un vaste mouvement de lutte pour l'élargissement de droits collectifs s'imposant à la fois contre l'État et contre le marché. Face aux doutes actuels qui pèsent sur l'engagement collectif, cette œuvre positive à est développer.

Jonathan Piron

6

Disponible sur [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be)  
Contact : [info@vivre-ensemble.be](mailto:info@vivre-ensemble.be)  
02 227 66 80



Avec le soutien de la

